

l'écho de l'Argentonne

En premier lieu, pour vous-mêmes et vos proches, que cette nouvelle année 2015 vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Cette nouvelle année commence avec des événements tragiques. Notre pays est soumis à une immense et douloureuse épreuve. Nous avons tous été profondément choqués et indignés des crimes d'une violence inqualifiable perpétrés sur notre territoire et qui ont endeuillé toute la communauté nationale.

Je ne commenterai pas plus les actes odieux, ni l'antisémitisme qui est inacceptable dans notre république

Je fais le vœu pour 2015 que le gouvernement mette en place des mesures drastiques afin que les attaques anti-républicaines n'aient plus lieu et que nos enfants ne connaissent plus cela.

Depuis les élections municipales, la nouvelle équipe municipale, soudée et motivée, s'est bien impliquée, notamment dans les différentes commissions communales auxquelles les habitants peuvent participer.

De nombreux travaux et projets sont en cours afin de préserver la qualité de vie de notre village et vous les retrouverez dans votre journal communal: aménagement et embellissement du bourg, restauration et mise aux normes des pistes DFCL, réaménagement de la petite salle de réunion, restauration des lampadaires, entretien de la voirie, actions de l'agenda 21, église, cimetières...).

Nous devons prendre en compte la baisse de dotation de l'État qui aura des conséquences sur nos capacités financières. L'État a décidé de réduire de 30% le montant des dotations versées aux collectivités locales pour la période 2014-2017. Pour notre commune cela représentera en trois ans une diminution de 15 000 €. C'est bien le bloc communal qui va encore assumer cette décision alors que c'est lui-même au niveau national qui produit l'effort le plus important en termes d'investissement public...

Enfin, la CDC Tude et Dronne se construit concrètement depuis un an et le travail ne manque pas. Il est courant de constater en France qu'une réforme mal préparée chasse l'autre et il est fort probable que notre CDC soit amenée à fusionner avec une autre dans un futur proche, faute d'une population suffisante.

Nous devons nous attendre à voir notre territoire communautaire encore évoluer.

Le Maire, Gaël PANNETIER



bulletin communal de Rioux-Martin
Janvier 2015



Coordonnées de la mairie

La Mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours de la semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La Mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle, un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du Maire et des adjoints, en cas d'urgence.



Pour nous contacter :

Adresse : Mairie le Bourg 16210 RIOUX-MARTIN
Téléphone : 05 45 98 19 04 - Fax : 05 45 98 21 08
e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr
M. le Maire, Gaël Pannetier, est visible sur rendez-vous.
Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.
Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.
La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies...
Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet :

www.rioux-martin.monclocher.com

État civil 2014

Naissances :

GIRARD Mathys, le 5 juillet 2014 à Saint-Michel (16), au foyer de Mme DENQUIN Laure et M. GIRARD Anthony, « Chez Peuchaud ».

Mariages :

M. LOGEAS Michel et Mme DRAPEAU Marie-Claire, domiciliés au Bourg, le 28 juin 2014.

Décès :

M. GUERIN Henri, de « La Belle Eau », décédé le 7 mars 2014 à Rioux-Martin.
M. GUERIN a été conseiller municipal de 1971 à 1983.

Mme MILHAC Yvette, née MISSE, de « Chez Girard », décédée le 17 mai 2014 à Rioux-Martin. Mme MILHAC a été conseillère municipale de 1995 à 2008, d'abord en tant que 3^e adjointe, puis en tant que 2^e adjointe, en charge de la salle des fêtes.

Merci à Nico Blard pour son dessin page de couverture.

SOMMAIRE

Urbanisme 2014 p. 3

Travaux et projets communaux p. 4

Vie communale p. 6

Vie associative p. 8

Informations diverses p. 14

SPANC



Depuis le 1^{er} janvier 2014 le SPANC de Rioux-Martin a été transféré à la Communauté de communes Tude et Dronne.

Il y a eu plusieurs modifications réglementaires, afin d'harmoniser le fonctionnement du SPANC sur l'ensemble du territoire de la CDC.

Le cycle de passage du SPANC a été voté à 8 ans (contre 5 ans précédemment sur notre commune) et les nouvelles redevances sont les suivantes :

- 116 € pour le contrôle périodique de l'existant
- 100 € pour le contrôle du neuf pour une réhabilitation (somme appelée dès l'instruction du dossier)
- 150 € pour le contrôle du neuf pour un permis de construire (somme appelée dès l'instruction du dossier).

Une seule antenne, maintenant, celle de Montmoreau (05.45.21.82.73) avec Anne-Laure Rouget (responsable du service), Benjamin Amsler et Pauline Gillaizeau pour l'ensemble des communes de la CDC Tude et Dronne.

Adresse : 35, av. d'Aquitaine, 16190 Montmoreau, les personnes peuvent passer après prise de rendez-vous.

Rappel : consignes d'entretien de votre système d'assainissement autonome.

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement autonome dépend de son entretien. Aussi, il est rappelé que les regards de visites doivent rester accessibles et visibles. Aucune charge ne doit être appliquée sur la zone d'assainissement.

Les vidanges de fosses toutes eaux ou septiques sont effectuées avec une périodicité adaptée en fonction de la hauteur des boues qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile, sauf mention contraire précisée dans l'avis d'agrément pour les installations avec traitement autre que par le sol. Les vidanges des autres ouvrages de prétraitement, notamment le bac dégraisseur et le préfiltre, ou un poste de relevage, sont fortement recommandées au moins tous les six mois, sauf circonstances particulières à l'occupation de l'immeuble.

Par ailleurs, l'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une attestation comportant les indications suivantes :

- Son nom ou sa raison sociale et son adresse
- L'adresse de l'habitation
- Le nom de l'occupant ou du propriétaire
- La date de la vidange
- Les caractéristiques, la nature et la quantité de matières éliminées
- Le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.

Dans le cadre d'un refus d'accès à la propriété privée pour la réalisation de l'un des contrôles ou diagnostics prévus par le service, une somme équivalente à la redevance d'assainissement non collectif correspondante, pouvant être majorée de 100 %, pourra être appliquée.

Dans le cadre d'absence d'installation, le propriétaire peut être astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance d'assainissement non collectif correspondante majorée de 100 %.

En cas de non-réalisation des travaux et opérations prescrits par le SPANC dans son rapport de visite, le propriétaire peut être astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance d'assainissement non collectif correspondante majorée de 100 %.

Service public d'assainissement non collectif



Les demandes d'urbanisme sur la commune de Rioux-Martin (déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme) ont fortement augmenté cette année, après plusieurs années de baisse.

En 2014 nous avons recensé 21 demandes, contre 10 en 2013, 12 en 2012, 27 en 2011 et 31 en 2010.

Déclaration préalable

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- ✓ Travaux qui créent entre 5 m² ou 2 m² de surface de plancher
- ✓ Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- ✓ Travaux changeant la destination d'un bâtiment

Il y a eu 6 demandes pour l'année 2014 (contre 3 demandes en 2013): changement des huisseries, sur une maison existante, pose de panneaux photovoltaïques sur toiture, rénovation d'une maison existante, avec pose des huisseries et des velux, création d'une fenêtre sur une maison existante, création d'une piscine creusée, création d'un abri appartenant à une maison.

Certificat d'urbanisme

C'est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme :

- ✓ **Certificat d'urbanisme d'information.** Il renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété et les taxes et participations d'urbanisme.
- ✓ **Certificat d'urbanisme opérationnel.** Il indique, en plus, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Il y a eu 13 demandes pour l'année 2014 (contre 4 demandes en 2013): 9 pour un CU informatif (lors des ventes), 4 pour connaître la constructibilité de parcelles agricoles.

Permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance. Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ✓ ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- ✓ ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination,
- ✓ ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

À noter: le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Il y a eu 2 demandes pour l'année 2014 (3 en 2013): une pour la construction d'une maison individuelle, une pour l'agrandissement d'une maison existante.

Autorisations de travaux dans un périmètre protégé

Le monument historique présent sur notre commune (l'église classée) définit un périmètre de protection de



500 m (plan ci-contre) à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir.

Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les deux cimetières de Rioux-Martin étant situés dans le périmètre de l'église, **tous travaux dans leurs enceintes : murs, création et restauration des concessions, sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.** Le formulaire est disponible en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

Travaux et projets communaux

Travaux de voirie 2^e semestre 2014

Les gros travaux de voirie, prévus en investissement au budget 2014, ont été réalisés en juillet 2014 par l'entreprise SCOTPA de Gond Pontouvre.

Montant total des travaux réalisés: 14 029,63 TTC + honoraires du maître d'œuvre 555,60 € = 14 585,23 € TTC.

Coût pour la commune de Rioux-Martin: 8 696,54 €, après déduction de la subvention du conseil général (3 589,91 €) et du fonds de compensation de la TVA récupérée par la CDC (15.761 %): 2 298,78 €, car l'avance a été faite par la Communauté de communes Tude et Dronne.

En août 2014, un second passage de broyage (entreprise Naudin TP) a été réalisé. Toutes les voies communales ont été fauchées: accotements, fossés et talus (18,6 km).

Fin 2014: troisième passage de broyage. Tous les chemins communaux, ruraux, ainsi que les pistes de DFCL (dans les forêts), ont été broyés (accotements et milieux si besoin).

Quelques travaux d'entretien ont également été réalisés par le chantier d'insertion PASS Sud Charente: point-à-temps, débouchage de buses, balayage de la chaussée dans le bourg.

La commission voirie s'est réunie le 5 décembre 2014 afin de prévoir les travaux pour l'année 2015: travaux d'entretien courant (curage de fossés, dérasement des banquettes, point-à-temps, signalisation, buses) et travaux d'investissement dans le cadre du FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes avec le conseil général de la Charente) 2015. Ces travaux, choisis par les élus communaux, et validés en conseil municipal, seront réalisés par le biais de la Communauté de Communes Tude et Dronne.



Bâtiments communaux

“ Salle des fêtes, cuisines/préau/jardins

Divers travaux d'électricité et de plomberie ont été réalisés dans la cuisine de la salle des fêtes: pose d'une LED, d'un néon dans le local lave-vaisselle, réfection de la vidange de la plonge. Un nouveau rayonnage a été installé dans la chambre froide de la cuisine.

Sous le préau une prise et un point lumineux et 5 spots ont été installés. 4 tables de pique-nique en bois, avec les bancs, ont été achetées. Elles ont été montées et traitées par les salariés de PASS Sud Charente. Au printemps elles seront de nouveau installées dans les jardins de la mairie et sous la halte aux randonneurs.

“ Mairie

Un nouvel ordinateur et ses logiciels ont été achetés et installés à la mairie, pour les services administratifs.

“ Tarif salle des fêtes de Rioux-Martin

Les tarifs «Habitant de Rioux-Martin» sont exclusivement réservés aux personnes habitant sur la commune.

Un habitant de Rioux-Martin ne peut louer la salle pour une tierce personne, ne vivant pas sur la commune.

Pour réserver la salle des fêtes, il faut contacter M. Bruno DEMPTOS, adjoint au 06 81 61 74 33 et/ou 05 45 98 15 80.

Suite à la dernière réunion de la commission sécurité, la capacité d'accueil de la salle des fêtes a été limitée à 180 personnes.

Aménagement des entrées et du centre du bourg

Les travaux d'aménagement sécuritaire de l'entrée Sud (sur la RD n° 20 en direction de la Genétouze), réalisés cet été par l'entreprise Scotpa, sont maintenant terminés: écluses au-dessus de la mairie, changement de priorité au niveau des carrefours entre les RD n° 20 et 462, signalisation verticale (panneaux zone 30 et rétrécissement de la chaussée) et marquage au sol.

Une zone «30 km/h» a été définie dans tout le centre bourg de Rioux-Martin, du pont sur l'Argenton au carrefour entre les RD n° 20 et 462. Les aménagements du centre bourg, prévus en 2016, viendront renforcer cette limitation de vitesse.

Aujourd'hui il reste à faire les plantations des haies, dans le style de celles déjà existantes (plantes persistantes, colorées, fleuries). Les plants ont été commandés chez M. Constantin. Ces plantations accentueront l'effet de rétrécissement de la chaussée, afin d'inciter les automobilistes à ralentir. Dès à présent on peut constater une notable diminution de la vitesse sur ce tronçon aménagé.

Les tranches 2 (entrée Nord en direction de Chalais) et 3 (centre bourg) seront réalisées en 2016. 2015 sera consacré au montage des dossiers de subventions et à la consultation d'entreprises.

Habitant de Rioux-Martin			
La journée du			60,00 €
La journée supplémentaire du			39,00 €
Lave-vaisselle			15,00 €
Dose de lavage	Nombre donné	Nombre utilisé	Total
0,15 €/unité			
Jetons chauffage	Nombre donné	Nombre utilisé	Total
3 €/unité			
Préau seul			gratuit

Hors commune			
La journée du			122,00 €
La journée supplémentaire du			78,00 €
Lave-vaisselle			30,00 €
Dose de lavage	Nombre donné	Nombre utilisé	Total
0,15 €/unité			
Jetons chauffage	Nombre donné	Nombre utilisé	Total
3 €/unité			
Préau seul			5,00 €

“ Église de Rioux-Martin

La plaque de l'église, dans le cadre du programme de valorisation des églises romanes, avec le Pays Sud Charente, a été installée, à l'entrée de l'édifice. Elle reprend la chronologie de l'église, les faits marquants, son architecture ainsi qu'un dessin de type « bande dessinée » représentant les architectes Edouard Warin et Paul Abadie fils, responsables de sa restauration entre 1849 et 1863.

Une réunion de travail autour de l'église et des cimetières de Rioux-Martin a été organisée le 28 novembre 2014. A cette réunion ont été conviés des élus ainsi que l'abbé et des fidèles de la paroisse. Les petits et gros travaux à réaliser ont été listés : dépoussiérage des vitraux, peinture des ferronneries, démoussage des toitures, réfection des crépis. Cette liste sera présentée en conseil et à l'architecte des bâtiments de France (l'église étant classée monument historique).



la commune adhère, de la restauration de 5,3 km de pistes de DFCI, évalue le coût à environ 90 000 € HT. Ces travaux seront réalisés en deux fois, 1^{re} tranche prévue en 2015 et seconde en 2016.

La maîtrise d'œuvre, pour ce projet a été déléguée à la coopérative forestière Alliance Forêts Bois pour les missions suivantes : avant-projet sommaire et détaillé, constitution du dossier de demande de subventions, consultation d'entreprises, suivi des travaux et réception du chantier.

Une demande de subventions (pour environ 80 % du montant hors taxe des travaux) sera faite auprès de la Direction départementale des territoires de la Charente.

Éclairage public

Le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16), va, sur demande de la municipalité, restaurer et repeindre l'ensemble des lampadaires du bourg. Ces travaux seront intégralement à la charge du SDEG 16. Après avis de l'architecte des bâtiments de France, ces lampadaires seront repeints de la même couleur qu'actuellement, de teinte sombre « lie de vin ».



Restauration d'une partie des pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Une partie de la commune de Rioux-Martin est classée dans le massif à risques contre les incendies. Les pistes de défense contre les incendies qui parcourent ce massif boisé ont aujourd'hui plus de vingt ans et sont par endroit en très mauvais état (ravinement, zones de boues).

Le conseil municipal a donc décidé de remettre aux normes et de restaurer une partie de ces pistes qui donnent accès au massif en cas d'intervention.

Une estimation financière, réalisée par l'association Mise en valeur de la forêt du Sud Charente, à laquelle



Vie communale

Manifestations organisées par la municipalité

“ Les vœux du Maire et la galette des Rois, dimanche 26 janvier 2014

Le discours succinct (en raison des élections municipales à venir) de Denis Giorgessi, maire de Rioux-Martin, pour les vœux 2014 et la présentation des projets communaux a été suivi par le traditionnel partage de la galette des Rois, offerte par la municipalité à tous les habitants de la commune.

“ Repas de village le dimanche 29 juin 2014

Le descriptif de cette manifestation ainsi que des photos ont été publiés dans le bulletin communal de juillet 2014.

“ Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918



Comme chaque année la commune de Rioux-Martin a organisé deux cérémonies commémoratives en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945 et de l'armistice du 11 novembre 1918. Ces cérémonies ont eu lieu au monument aux morts de la commune, à côté de l'église. Une gerbe de fleurs a été déposée sur le monument en hommage aux «morts pour la France» de Rioux-Martin.

Le 11 novembre, une gerbe commémorant le centenaire de la guerre 14-18 a été déposée.

Les pompiers de la caserne de Chalais sont venus participer à ces deux cérémonies. Un vin d'honneur a été ensuite offert à la salle des fêtes, par la collectivité, à toutes les personnes présentes.

“ Repas des aînés dimanche 14 décembre 2014

Une soixantaine de personnes se sont réunies le dimanche 14 décembre midi pour partager le repas de l'amitié. Après l'accueil des convives par les élus, Gaël Pannetier, maire, a présenté le bilan de l'année écoulée,

l'état civil, les modifications réglementaires dues l'entrée dans la Communauté de communes Tude et Dronne, ainsi que les projets à venir.

Le repas, gargantuesque, a été concocté, par M. Jean-Philippe Duguy : apéritif et petits fours, bisque de homard, dos de cabillaud sauce normande, daube de sanglier (gibier offert par la société de chasse du Saint Hubert Club Chalaisien), sorbet cassis et cognac, aiguillettes de canard sauce pineau, poire au lard, salade fromagère et profiteroles au chocolat avec du champagne.

L'animation a été assurée par l'orchestre Sandrine Pasereau, accompagnée d'un accordéon. Les convives ont ainsi pu chanter et même faire quelques pas de danse.

“ Vœux du Maire, arbre de Noël et galette dimanche 11 janvier 2015

Plus de 70 personnes étaient présentes cette année pour cette après-midi festive dans la salle des fêtes, malheureusement endeuillée par les attentats de *Charlie Hebdo*. Les vœux du Maire ont donc débuté par une minute de silence, en hommage aux victimes.

Le Père Noël est arrivé en calèche, comme d'habitude, grâce à l'association ATRAIT. Cette année c'est Mystère, poney fjord, qui a amené le Père Noël et promené les enfants, en attendant l'heure tant attendue de la distribution des cadeaux au pied du nouveau sapin communal.

Après la remise des cadeaux, les enfants et leurs parents ont écouté quelques chansons de la Chorale *Tuyau de Poêle*, chorale amicale et amateur du Sud-Charente, composée d'une douzaine de membres, se chauffant tous au bois, et dont le répertoire est constitué de chants traditionnels des cinq continents.

Cette après-midi s'est clôturée avec le partage de la galette des rois et d'un apéritif offerts par la municipalité à tous les habitants de la commune.



Autres manifestations

Représentation théâtrale

La troupe de l'Amicale laïque de Chalais les Guedeglus a présenté à Rioux-Martin le 6 septembre sa nouvelle pièce: «Elle voit des nains partout». Il s'agit de l'histoire de Blanche-Neige comme on ne nous ne l'a jamais racontée! Une adaptation libre et déjantée, écrite par Philippe Bruneau en 1975, à partir du conte «Blanche-Neige et les sept nains». Une centaine de personnes sont venues assister à cette représentation, dans les jardins de la mairie.



La ronde des crèches



Pour la deuxième année consécutive, la commune de Rioux-Martin, grâce à la réalisation de Yves-Michel Foucaud, a participé à la ronde des crèches.

Une crèche a été installée dans l'église de Rioux-Martin avec l'accord de l'abbé Florian Marchand. Elle est visible durant les fêtes de fin d'année et fait partie du circuit de la

ronde des crèches, organisé par les associations Anim's et Sauvegarde du patrimoine de Chalais, les dimanches 14 et 21 décembre.

Plus d'une dizaine de crèches ont été réalisées dans les églises et chapelles de Chalais (églises Saint-Martial, Saint-Christophe, Sainte-Marie, chapelle du château) et 6 communes proches de Chalais: Montboyer, Curac, Rioux-Martin, Médillac, Saint-Avit. Toutes ces crèches sont de style différent: traditionnel, bucolique ou de style ancien comme au château, et ont été réalisées par des personnes individuelles, des enfants ou la communauté paroissiale.

Programme des animations organisées par la municipalité en 2015

Chasse aux œufs de Pâques

Au printemps 2015, une animation «chasse aux œufs de Pâques» sera organisée dans les jardins de la mairie, pour les enfants de la commune, le **dimanche 5 avril 2015**.

L'heure reste à définir, et sera communiquée bientôt.

Repas de village

La municipalité de Rioux-Martin, en lien avec les associations communales, souhaite organiser la troisième édition du **repas de village autour du four à pain** qui se trouve sous le préau, dans les jardins de la Mairie.

La date retenue pour cette manifestation est le **dimanche 14 juin 2015 midi**.

Cérémonies commémoratives

du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 au monument aux morts.

Fêtes de fin d'année

Repas des aînés et Noël des enfants de la commune: mi-décembre 2015.

Nouvelle tournée de pain

Suite à l'arrêt de la tournée de vente de pain de M. Van Den Bussche de Brossac, début 2014, il n'y a plus aucun boulanger ambulant qui passe à Rioux-Martin. Conscient de l'importance de ce service en milieu rural, notamment pour les personnes âgées ou les personnels à mobilité réduite, le conseil municipal a essayé de trouver d'autres solutions, en vain.

Aujourd'hui, un boulanger de Saint-Martin-de-Coux (M. Frédéric Hervaud) souhaite développer une activité de vente de pain ambulante à La Genétouze et Rioux-Martin. Cette tournée n'est possible qu'avec une clientèle régulière. C'est pourquoi un questionnaire, recueillant les besoins de chacun et mentionnant les tarifs de M. Hervaud, a été distribué dans les boîtes aux lettres fin août. Plus d'une vingtaine de personnes se sont montrées intéressées.

La tournée de pain et pâtisseries de M. Hervaud devrait débuter le 5 janvier 2014. Il passera, les lundis, mardis, mercredis et vendredis, dans la journée. Dans un premier temps il ne s'arrêtera que chez les personnes qui en ont fait la demande. Si vous souhaitez qu'il s'arrête chez vous, vous pouvez le joindre directement au 05 46 04 72 01 ou au 06 66 66 66 11.

Inondations du 2 août 2014

Samedi 2 août, en fin d'après-midi, après un gros orage, la commune de Rioux-Martin s'est retrouvée en partie inondée, principalement dans le bourg.

Au moins 5 habitations ont été touchées. La solidarité entre les habitants a permis d'aider les plus âgés à surmonter cet événement, exceptionnel en cette saison. Les dégâts matériels sont restés minimes.

Une demande de reconnaissance «catastrophe naturelle» a été faite par la commune. Par arrêté du 2 octobre 2014 de la préfecture de la Charente, la commune de Rioux-Martin a été reconnue en état de catastrophe naturelle, au titre des inondations.



Plan grand froid et canicule

La commune de Rioux-Martin met en place un plan «grand froid» et «canicule» pour les personnes isolées et fragilisées: peu mobiles, sans moyen de déplacement, habitant dans des villages isolés. La commune s'engage à contacter ces personnes lors d'événements climatiques majeurs (canicule, neige, inondations), afin de vérifier s'il n'y a pas de problème.

Une personne référente (enfants, voisins, famille) peut être contactée, si besoin.

Si vous souhaitez faire partie de ce programme, merci d'en informer la mairie.

Un Autre Regard en Argentonne



“ Concert d'Arpeggione le dimanche 28 septembre 2014
dans l'église de Rioux-Martin



Les musiciens prenant la pose dans les jardins de la Mairie, avant le concert.

Ce concert a réuni comme chaque année de nombreux amateurs de musique classique, l'église était comble. Pour cette édition deux jeunes flûtistes nous ont enchantés, par leur maîtrise et leur talent.

Le goûter offert par l'association, à la fin du concert, a réuni de nombreux mélomanes autour des musiciens.

“ La foire automnale et le vide grenier
du dimanche 5 octobre 2014

“ Programme pour l'année 2015

- ✓ Assemblée générale et repas de remerciement des bénévoles en début d'année,
- ✓ Randonnée du brin d'aillet, sur les sentiers de la commune, le vendredi 1^{er} mai 2015,
- ✓ Concert d'Arpeggione, dans l'église de Rioux-Martin, le dimanche 27 septembre 2015,
- ✓ Foire automnale, dans les jardins de la Mairie et dans la salle des fêtes de Rioux-Martin, le dimanche 4 octobre 2015.

Nouveauté cette année, les membres de l'association ont cultivé des légumes anciens, oubliés, exotiques. Les plans et une partie de la récolte ont été réalisés par Jean-Louis Mercadé.



Concombre du Kenya.

Le fruit de cette récolte a été exposé et vendu (chacun a donné ce qu'il souhaitait) lors de la foire automnale.

Le stand tenu par Joëlle Mercadé a connu un franc succès !

Si les exposants et brocanteurs sont un peu moins nombreux que les années précédentes, les amateurs du repas automnal (soupe de potimarrons, porc à la broche et haricots, salade, fromage et tarte aux pommes), ont été fidèles : 150 repas servis.





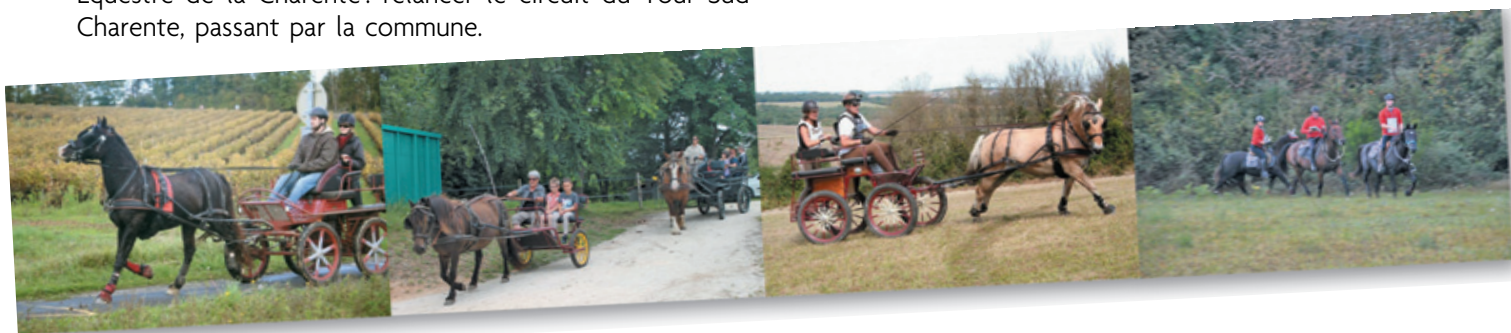
Randonnées

L'accueil des randonneurs est toujours une priorité pour l'association : nous avons accueilli un groupe de 7 randonneurs équestres cet été, en provenance de Condéon. Plusieurs randonnées pour les adhérents ont été organisées au printemps et cet été sur les chemins de Rioux-Martin, Yviers, Chalais, Brie-sous-Chalais, Châtignac...

Nous avons participé à la randonnée des « poilus » organisée le 9 novembre 2014 par le Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente à Linars. Le 30 novembre 2014 nous avons organisé une randonnée pour les adhérents de l'association, 20 km sur les sentiers du Brossacais. En projet avec le Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente : relancer le circuit du Tour Sud Charente, passant par la commune.

Organisation d'une compétition de TREC monté

Le dimanche 12 octobre 2014, avec l'aide du Comité départemental du tourisme équestre de la Charente, de la municipalité, des associations ASCAC, Un Autre Regard en Argenton et PASS Sud Charente, ATRAIT a organisé une nouvelle compétition de TREC monté. Cette épreuve était la 2^e du challenge départemental de la Charente.



Animations

- ✓ Été 2014 : participation à l'été actif du Conseil Général de la Charente, avec le Centre social du Pays de Chalais. Une dizaine d'enfants ont pu découvrir l'attelage.
- ✓ Le 28 septembre 2014 : participation à la manifestation l'association « Un Autre Regard en Argenton » : transport des musiciens en calèche.
- ✓ Dimanche 7 décembre 2014 : participation au Téléthon à La Roche-Chalais avec Ondine. Les recettes des baptêmes en calèche ont été reversées au Téléthon.

Participation aux compétitions locales

Le dimanche 14 septembre 2014, deux attelages de l'association ont participé à la compétition de TREC attelé de Charmant à Cheval. Compétition de niveau régional.

Dimanche 28 septembre 2014, une équipe de l'ATRAIT, composée de 3 cavaliers, a participé au TREC monté du Centre équestre d'Equilibre à Torsac. D'autres adhérents de l'association participent également régulièrement à des compétitions d'endurance, attelée et montée, de CSO et de hunter (saut d'obstacles), d'attelage.

13 cavaliers individuels et 12 équipes de 3 ou 4 cavaliers (dont 2 équipes de l'ATRAIT), sont venus de tout de département, de la région et même d'Aquitaine pour s'affronter sur notre terrain.

Le matin : parcours d'orientation et de régularité, 16 km sur les chemins de Rioux-Martin, puis épreuve des allures.

A midi : restauration assurée par les bénévoles d'Un Autre Regard et d'ATRAIT. Plus de 120 repas servis, avec produits locaux (fromage de Rioux-Martin, pain de Saint-Quentin, blanquette de veau faite à Brossac).

L'après-midi, parcours en terrain varié (12 obstacles), puis, vers 18 h, remise des prix.

Résultats : c'est une des deux équipes d'ATRAIT, composée d'Audrey Mathieu, Pierre Silanès et Joël Charbonnier qui a gagné l'épreuve par équipe. En individuel c'est Stella de Chavigny, des Deux-Sèvres, qui remporte l'épreuve.

Plus de 50 bénévoles sont nécessaires à l'organisation de cette journée : juges sur le terrain, sécurité, restauration, montage, démontage ATRAIT remercie tous les bénévoles, les propriétaires qui ont autorisé le passage sur leurs parcelles, les commerçants pour les lots, la municipalité, les associations partenaires. Rendez-vous l'année prochaine !

Programme 2015

- ✓ Courant février 2015 : assemblée générale de l'association et partage de la galette,
- ✓ Fin mai 2015 : organisation d'une randonnée avec le CDTE 16 sur les chemins de Brie-sous-Chalais,
- ✓ 28 juin 2015 : organisation de la finale régionale de TREC attelé (pour changer),
- ✓ Participation aux manifestations communales (Noël des enfants de la commune, marché automnal, randonnée du Saint Hubert), locales (Jumping de Chalais),
- ✓ Participation à des compétitions officielles.

Toujours poursuite de l'accueil des randonneurs équestres, initiation à l'attelage de loisir le samedi matin, coupe et ramassage du foin, amélioration de notre site.

Depuis 2003, la Mairie est un partenaire du chantier d'insertion PASS Sud-Charente.

En 2014, les ateliers et chantiers d'insertion ont été réformés. Dorénavant, les salariés du chantier d'insertion sont recrutés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion), basés sur les mêmes modalités que les précédents contrats proposés : 8 mois renouvelables jusqu'à 2 ans maximum, à 24 h par semaine. 8 postes sur 9 sont réservés aux personnes bénéficiaires du RSA socle ; le poste supplémentaire est ouvert à tout type de public éligible à ce contrat. Des recrutements sont effectués régulièrement.

L'objectif de parité au sein du chantier est toujours au cœur de notre philosophie, et ce depuis la création de PASS Sud-Charente.

Les salariés du chantier d'insertion ont pu bénéficier cette année d'interventions collectives autour de diverses thématiques : mobilité, santé, argent, Mais aussi de formations individuelles plus techniques telles que la sécurité dans l'utilisation de la tronçonneuse et débroussailluse, de période d'immersion en entreprise, de formation qualifiante dans le domaine de l'agriculture.

Au cours de l'année 2014, le temps de travail effectué pour la commune de Rioux-Martin représente environ 3 000 h, faisant de la commune un des principaux partenaires. L'équipe de PASS Sud-

Charente tient à remercier la Mairie de la confiance qu'elle lui accorde. L'équipe de salariés en insertion ainsi que l'encadrant technique assurent l'entretien et l'aménagement des espaces verts de la commune, l'élagage des routes communales, l'entretien des cimetières, quelques travaux du bâtiment, le nettoyage des locaux communaux, la préparation de bois de chauffage, les travaux de voirie...



Pour l'année 2015, PASS Sud-Charente a pour projet d'acquérir du matériel plus performant : micro-tracteur à poste inversé avec broyeur et une remorque pour son transport.

Cela afin de répondre à divers besoins essentiels :

- ✓ besoin de professionnalisation,
- ✓ réaliser des interventions adaptées et ciblées en zones naturelles et sensibles,
- ✓ permettre aux salariés de travailler plus efficacement.

L'utilisation d'outils performants permettra aussi aux salariés en insertion de valoriser le travail effectué et de justifier de connaissances sur du matériel performant auprès de futurs employeurs.

Diverses formations sont également programmées.

Toute l'équipe de PASS Sud Charente, salariés en insertion, encadrant technique, accompagnatrice socioprofessionnelle, coordinatrice et président, vous adresse ses meilleurs vœux pour 2015.



La Société de Chasse du Saint Hubert Club Chalaisien

La saison 2014/2015 débute avec une petite diminution: 155 cartes de chasse, nous constatons une participation plus importante aux manifestations organisées tous les ans. Merci à tous les bénévoles et les membres du bureau pour l'aide apportée pour réaliser celles-ci.

Les manifestations du deuxième semestre 2014

- ✓ Le 12, 13 et 14 juillet: le traditionnel ball trap à Rioux-Martin chez Birot, plus de 250 planches réalisées.
- ✓ Le 18 juillet: la marche nocturne sur Rioux-Martin avec près de 500 participants.
- ✓ Le 22 novembre: la soirée cagouilles au local du Saint Hubert à Rioux-Martin.
- ✓ Le 20 décembre: salle des fêtes de Chalais, méga loto.



Le ball trap



Marche nocturne

Les manifestations à venir en 2015

- ✓ Le 31 janvier: soirée magret au local Saint Hubert à Rioux-Martin (se faire inscrire au plus vite, places limitées).
- ✓ Le 7 mars à la salle des fêtes de Rioux-Martin: soirée sanglier à la broche, animée par Rev party 80.
- ✓ Le 21 mars: chasse à courre au lièvre avec casse-croûte et repas, local Saint Hubert à 8 h 30.
- ✓ Le 30 avril à 20 h 45: loto (salle des fêtes de Chalais).
- ✓ Le 16 mai: journée pêche à l'étang de la famille Bonnin sur Rioux-Martin et soirée paella au local Saint Hubert.
- ✓ Le 3 juillet: assemblée générale au local Saint Hubert,
- ✓ Les 11, 12, 13 et 14 juillet: ball trap «chez Birot» à Rioux-Martin.
- ✓ Le vendredi 17 juillet: rando marche nocturne, départ à 19 h au local Saint Hubert.
- ✓ Le dimanche 2 août rando VTT, marche, trail et équestre avec repas à 13 h, départ libre à partir de 7 h 30.

Renseignements: Nelly Chadefaud, présidente: 06 26 43 17 96, Jean-Paul Bonneau: 06 72 70 16 06 et Jean-Michel Tévenin: 06 85 02 39 75.



Soirée au local



Loto à Chalais

Association Siel bleu des seniors en forme

Loin de l'idée d'une quelconque préparation à une compétition sportive, les douze jeunes retraités du territoire sud charentais qui fréquentent assidûment l'atelier de gym douce tous les jeudis matins à Rioux-Martin veulent simplement garder la forme.

Dispensés par Morgan, animateur du groupe associatif Siel bleu partenaire de ces ateliers collectifs, ces

activités proposent des assouplissements, des étirements et divers exercices adaptés. Une thérapie non médicamenteuse qui plaît aux seniors. Dans ce programme qui fait suite à l'opération mise en place par la Mutualité sociale agricole sur le bien vieillir, des exercices de prévention des chutes sont mis en place à travers des situations pédagogiques pour stimuler l'équilibre. Une alternative à la gym volontaire plus proche du yoga que de l'aérobic.

Cours dispensé à Rioux-Martin, dans une salle annexe à la mairie, du 1^{er} novembre 2014 à la fin avril 2015.

Source: le Courrier français,
Jean-Marc Coiffard.



Association Sud Charente des Amis du Cheval (ASCAC)

Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur Chalais, il nous a malheureusement été impossible de maintenir le Jumping. C'est donc la mort dans l'âme qu'il a été décidé d'annuler cette XXII^e édition. Une année de travail qui nous laisse un goût d'inachevé et un investissement conséquent qu'il faut tout de même régler sans recettes pour cette année. Pourtant, cette décision s'imposait et la renommée de la festivité avait tout à y gagner. Ce fut sans nul doute un coup dur pour le tourisme et l'économie. Néanmoins, vos messages d'encouragement et votre compréhension nous ont été d'un grand soutien et nous vous en remercions vivement.

La majorité des partenaires nous ont octroyé une aide de soutien. Ils ont intégré le fait que Le Jumping restait une manne économique indéniable durant cette période estivale. Ils sont très nombreux à nous demander d'avoir le courage de repartir. Espérons que les collectivités, qui nous avaient pour la plupart versé leur subvention, continueront de nous soutenir.

Face à tous ces gestes de compassion, nous nous devons de rebondir et de vous proposer une nouvelle édition.. Ceci ne sera possible qu'avec l'aide fidèle et appuyée de toutes les collectivités et de vous tous, car le bilan 2014 va nécessairement subir une perte sèche qu'il faudra bien assainir.

Le Jumping de Chalais doit rester une festivité accessible à tous, alliant éthique sportive et convivialité.

Aussi, à l'aube de cette nouvelle année, l'ensemble du Comité d'organisation et moi-même vous souhaitent de

très bonnes fêtes de fin d'années, en espérant vous retrouver toujours aussi nombreux lors de la XXIII^e édition qui se déroulera du 6 au 9 août 2015.

Le Président, Jean-Michel Poirier



Les bénévoles de l'association sont à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins, les permanences sont assurées :

3 rue Pascaud-Choqueur

✓ Lundi matin de 9 h à 12 h

✓ Jeudi matin de 9 h à 12 h et après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

Tél. 05 45 98 95 38 (Chalais) rendez-vous

06 78 83 52 10 (Président)

Maison territoire Sud-Charente 05 45 37 35 40

“ Une gamme de services

✓ **AIDE ET ACCOMPAGNEMENT**, une aide à domicile vient vous aider pour votre toilette, préparer vos repas, vous accompagner lors de vos sorties (courses, rendez-vous médical) et vous apporter un réconfort quotidien.

✓ **ENTRETIEN DE LA MAISON ET DU LINGE**, un coup de main pour effectuer vos tâches ménagères.

✓ **LE PORTAGE DES REPAS**, un repas chaud quotidien adapté à votre régime vous apporte votre équilibre alimentaire. Les livraisons peuvent être de courte durée (sortie d'hôpital, fatigue passagère). Une attention bienveillante de la porteuse qui, par cette courte visite vous rassure, elle peut prévenir l'association ou votre famille si vous avez un problème.

✓ **SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) SOINS 16** Ce service se développe dans le département, il permet d'être auprès des personnes plus fragilisées et handicapées afin d'éviter le déracinement d'un séjour en structure.

“ La vie associative

L'association aide les personnes à améliorer leur quotidien chez elles mais souhaite également les faire sortir pour des rencontres enrichissantes et des moments de convivialité afin de rompre l'isolement. Le soutien des collectivités locales permet leur réalisation.

“ L'atelier mémoire

Depuis novembre, c'est Jean-Marie Lemoine qui encadre le groupe d'une quinzaine de seniors. Les exercices variés stimulent la mémoire, améliorent les connaissances avec des recherches en commun motivantes.

Les séances se déroulent tous les 15 jours (1^{er} et 3^e jeudis du mois) dans les locaux mis à disposition par le centre social. Une aide à domicile se charge des personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Le Président, Marcel Soulard, a vivement remercié Jean Fonteneau qui a assuré l'animation depuis la création de cet atelier en 2003.

Moment incontournable depuis 11 ans, les personnes aidées, les bénévoles et les aides à domicile se retrouvent pour ce moment de partage.

Cette année, c'est le groupe « Coup d'Chapeau » qui a présenté un spectacle cabaret haut en couleur.

Les chanteurs et les danseuses se sont succédé pendant 1 h 30 pour le plaisir de la centaine d'invités. Beaucoup ont fredonné les airs connus de la chanson française et ont tapé des mains pour encourager les acteurs. Tous sont repartis enchantés de leur après-midi.

Amicale des volontaires et bénévoles du sang

Les besoins en produits sanguins pour répondre à l'accident ou à la maladie ne faiblissent pas. Les techniques de préparation entre le donneur et le receveur évoluent mais tout part d'un geste bénévole et généreux sous surveillance médicale stricte afin de ne nuire ni au donneur ni au receveur.

Un don de quelques minutes, c'est souvent des années de vie pour celui qui reçoit.

En 2014, 23 nouveaux volontaires se sont présentés à nos collectes; certains venaient de Dordogne et n'ont pas hésité à se déplacer. Vous qui habitez plus près du lieu de collecte, viendrez-vous aider à sauver des vies? Les bénévoles de notre amicale s'efforceront de vous accueillir avec chaleur et convivialité.

En 2015, les 5 collectes pour la région de Chalais auront lieu à la salle des fêtes :

- ✓ Lundi 12 janvier de 17 à 20 heures
- ✓ Lundi 16 mars de 17 à 20 heures
- ✓ Lundi 18 mai de 17 à 20 heures
- ✓ Lundi 10 août de 17 à 20 heures
- ✓ Lundi 19 octobre de 17 à 20 heures

Ces collectes seront annoncées par voie d'affiches que nous distribuons largement grâce à l'amabilité de nos commerçants. Vous pouvez également donner à une collecte dans une autre commune ou au site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac selon vos disponibilités.

Pour tout renseignement s'adresser au président de l'Amicale, Marc Duflot, 25 rue de la Montagne-Verte 16210 Chalais, tél. 05 45 98 27 93, Email annie.duflot@laposte.net, ou au site de transfusion de l'hôpital de Girac, 16470 Saint-Michel tél. 05 45 91 46 44



Dates des élections en 2015

“ Elections départementales en mars 2015

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour. Un décret publié au *Journal officiel* du dimanche 30 novembre 2014 vient de confirmer ces dates.

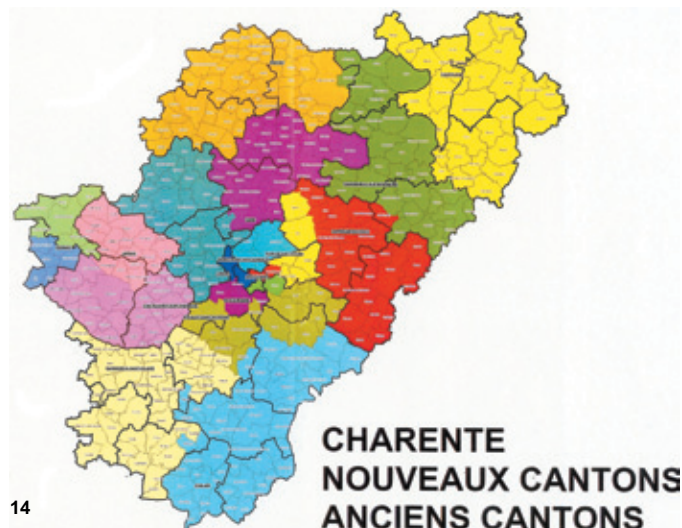
Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours. À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.



“ Redécoupage des cantons

Le décret N° 2014 - 195 du 20.2.2014 portant délimitation des cantons dans le département la Charente a été publié au *Journal officiel* du 23 février 2014. Ce décret entrera en vigueur au prochain renouvellement des assemblées départementales en 2015.

Il n'y aura plus que 19 cantons en Charente, contre 35 précédemment. Ce qui ne signifie pas que l'assemblée départementale aura moins d'élus : en instaurant un scrutin binominal paritaire strict, l'assemblée élue en 2015 aura 38 représentants, dont la moitié de femmes. Anciennement nous faisons partie du canton de Chalais, aujourd'hui nous faisons partie du canton 1617, canton de Tude et Lavalette.



“ Les élections régionales en fin d'année 2015

Redécoupage des régions : L'Assemblée Nationale a adopté le 25.11.2014, en seconde lecture, la nouvelle carte à 13 régions, qui comprend notamment la fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, ainsi que celle du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie. Cette nouvelle carte fait passer le nombre de régions en métropole de 22 à 13.

Cette nouvelle carte acte le rattachement des régions :

- ✓ Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine
- ✓ Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes
- ✓ Auvergne et Rhône-Alpes
- ✓ Bourgogne et Franche Comté
- ✓ Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- ✓ Nord-Pas-de-Calais et Picardie
- ✓ Basse-Normandie et Haute-Normandie

6 régions restent inchangées : Bretagne, Corse, Centre, Île-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ariane, pour votre sécurité, restez connecté

Vous partez en voyage à l'étranger ? Pensez à vous enregistrer sur le service Ariane du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Ce service gratuit vous transmet des conseils de sécurité et d'être informés des risques éventuels dans votre pays de destination.

Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires étrangères.

L'inscription sur le site Ariane, en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

• **Ariane, Comment ça marche ?** Vous créez un « compte utilisateur » sur le site diplomatie.gouv.fr. – Avant chaque voyage, vous enregistrez votre voyage, précisez vos lieux de passage, votre numéro de téléphone portable, le nom de vos accompagnants... – Au cours de votre voyage et si la situation du pays le justifie : vous recevrez des recommandations de sécurité par SMS ou par e-mail ; vous serez contactés en cas de risque ou de crise dans votre pays de destination et rapatriés le cas échéant ; la personne contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant. www.diplomatie.gouv.fr/ariane



Plate-forme téléphonique : « Allo Parents Poitou-Charentes »

« Allo Parents Poitou-Charentes » est une plate-forme téléphonique mise en place par la Région Poitou-Charentes en partenariat avec des associations réalisant des actions de soutien à la fonction parentale : l'URAF (Union régionale des associations familiales), l'UR-CIDFF (Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles) et l'AFCCC (Association française des centres de consultation conjugale Poitou-Charentes).



Elle permet aux parents confrontés à des questionnements, des doutes ou des difficultés de bénéficier anonymement d'une écoute bienveillante, d'échanger avec un professionnel, d'accéder à des informations utiles, d'obtenir une réponse adaptée, d'être orientés vers des personnes ou des lieux ressources de proximité.

Du lundi au vendredi,
de 12 h à 19 h,
au numéro vert :
0800 407 144

Formation à l'utilisation du défibrillateur situé à l'entrée de la Mairie

La municipalité a acheté en 2013 un défibrillateur automatisé externe (DAE). En juin 2014 il a été installé sur le parvis de la mairie, à gauche de la porte d'entrée, côté route départementale n° 20, afin d'être accessible à tous, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.



Prochainement une signalétique particulière sera mise en place, afin de le signaler. Son emplacement a été géolocalisé, afin de permettre aux utilisateurs de smartphone de localiser le défibrillateur le plus proche en cas d'urgence.

Le DAE est alimenté par une batterie et son fonctionnement est évalué automatiquement. Après l'application des électrodes de défibrillation sur la poitrine dénudée du patient, le DAE analyse automatiquement son électrocardiogramme et indique à l'utilisateur quand appuyer sur le bouton afin d'administrer un choc, le cas échéant.

Une formation, réalisée par le fabricant de notre DAE, est organisée pour tous : élus, personnel communal, associations locales, habitants... afin de nous initier à l'utilisation de ce matériel, pouvant sauver des vies.

**Formation organisée
le vendredi 20 février 2015,
à partir de 18 h 30 à la Mairie.**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

D'après le courrier envoyé par M. Joël Papillaud, président de la CDC Tude et Dronne

La Communauté de communes Tude et Dronne, créée au 1^{er} janvier 2014, exerce, en application de ses statuts, une compétence «collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés». La CDC subdélègue en totalité cette compétence au syndicat CALITOM, qui assure donc la collecte et le traitement des déchets ménagers.

CALITOM demande à la CDC une cotisation annuelle, égale au coût du service «collecte et traitement» sur le territoire communautaire. Pour l'année 2014, le montant était de 1 533 744 €. Afin de financer sa participation, la CDC perçoit auprès des habitants un taux de TEOM qu'elle vote en même temps que ses taux de fiscalité.

Ce taux est calculé en divisant le montant de la cotisation annuelle appelée par le syndicat par celui des bases fiscales «foncier bâti».

Pour 2014, les deux taux suivants ont été votés :

	Bases prévisionnelles	Taux %	Produits attendus (facture)
Tude et Dronne	9 728 412,00	15,19	1 477 745,00
2 ^e passage Aubeterre	312 673,00	17,91	55 999,00
TOTAL 2014	10 041 085,00		1 533 744,00

La totalité du produit de la TEOM perçu par la CDC est intégralement reversée au syndicat CALITOM.

Pour la commune de Rioux-Martin, le financement du service en 2013 était assuré par la perception d'une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Le montant collecté en 2013 s'est élevé à 26 525,36 €, soit une moyenne de 177 € par foyer (150 foyers).

Pour 2014, notre commune s'est acquittée d'une TEOM de 26 512,63 €, calculée ainsi : Somme des bases fiscales 2014 de Rioux Martin x taux de TEOM 2014 voté par la CDC. Soit : 174 540 x 15,19 % = 26 512,63 €. Le montant de TEOM global perçu en 2014 (26 512,63 €) est donc quasiment identique au montant de REOM perçu en 2013 (26 525,36 €).

La différence entre 2013 et 2014 relève en réalité non pas d'une augmentation d'impôt mais d'une nouvelle répartition de la charge fiscale entre les habitants.

En 2014, avec la perception de la TEOM, les foyers les plus imposés sont ceux dont la valeur locative des propriétés bâties est la plus importante. Un ménage ayant une maison à forte valeur locative a donc pu connaître une augmentation de son imposition « ordures ménagères ».

C'est le mode de perception (TEOM en 2014 en lieu et place d'une REOM en 2013) qui fait que certains foyers ont sans aucun doute eu une hausse de leurs factures en 2014 :

✓ **La TEOM** est une recette fiscale additionnelle à la taxe sur le foncier bâti (la moitié des valeurs locatives brutes). Les services fiscaux prélèvent 8 % de frais de gestion et de non-valeur.

✓ **La REOM** est une recette « non fiscale » sans caractère social. En principe, elle est liée au service rendu, mais cela est rarement appliqué (difficulté de définir le « service rendu » dans le secteur des déchets).

Toutefois, le montant 2014 perçu étant identique à celui 2013, il en ressort que logiquement certains habitants ont dû connaître une baisse de leurs factures en 2014.

☞ **Salaires minimum de croissance** : le Smic est revalorisé à hauteur de 0,8 %, le nouveau montant horaire brut étant fixé à 9,61 €.

☞ **Revenu de solidarité active** : le RSA augmente de 0,9 % ; le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sans enfant par exemple passe à 513,88 €.

☞ **Allocation de solidarité spécifique (montant journalier)** : allocation de solidarité spécifique (ASS) 16,25 € – majoration 7,07 € – allocation équivalent retraite (AER) et allocation transitoire de solidarité (ATS) 35,09 € – allocation temporaire d'attente (Ata) 11,45 €.

☞ **Prestations familiales** : Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 0,7 %.

☞ **Compte personnel de formation** : entre en vigueur dans le secteur privé, suit chaque individu à partir de 16 ans tout au long de sa vie professionnelle même en cas de changement d'emploi ou de chômage (compte crédité chaque année dans la limite d'un plafond de 150 heures).

☞ **Compte pénibilité** : travail de nuit, en équipes successives alternantes ou encore travail répétitif... Dans le cadre de la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité, les salariés exposés à certaines situations obtiennent des points. Ce compte qui est plafonné à 100 points sur l'ensemble de la carrière peut être utilisé notamment pour un passage à temps partiel sans baisse de rémunération ou encore un départ anticipé à la retraite.

☞ **Taux d'intérêt légal** : les taux de l'intérêt légal sont fixés pour le 1^{er} semestre 2015, l'un pour les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, l'autre pour tous les autres cas. Le taux d'intérêt légal est utilisé dans plusieurs domaines pour calculer les pénalités en cas de retard de paiement d'une somme d'argent.

☞ **Plafond de la Sécurité sociale** : il est revalorisé de 1,3 % par rapport au plafond 2014. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de la Sécurité sociale.

☞ **Prix du timbre** : les prix du timbre vont augmenter de 7 % en moyenne, la lettre prioritaire passant à 0,76 €.

☞ **Tarifs SNCF** : TGC, Intercités, TER : les prix de certains billets de train augmentent de 2,6 %.

☞ **Courses des taxis** : le prix de la course peut être majoré de 1 %, cette majoration étant répartie entre les trois composantes de la course (prise en charge, indemnité kilométrique, heure d'attente ou de marche lente).

☞ **Soldes** : les soldes saisonniers (dates fixes) vont durer 6 semaines en hiver et 6 semaines en été (contre 5 semaines auparavant) tandis que les 2 semaines supplémentaires de soldes flottants (dates libres) par an vont être supprimées.

☞ **Contrats d'assurance** : une résiliation facilitée : Il est désormais possible de résilier à tout moment un contrat d'assurance multirisque habitation et responsabilité civile automobile, dès le terme de la première année d'engagement (le nouvel assureur pouvant résilier le contrat à la place du souscripteur). Cette mesure concerne les contrats conclus depuis le 1.1.2015. Pour les contrats antérieurs, cette disposition entrera en vigueur après la prochaine reconduction tacite du contrat.

☞ **Prêt à taux zéro (PTZ) : quoi de neuf ?**

Quelles sont les nouveautés concernant le prêt à taux zéro (PTZ) ? L'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) rappelle que dispositif, prolongé jusqu'au 31 décembre 2017, est ouvert à l'achat d'un logement dans l'ancien (sous conditions de travaux) notamment dans un certain nombre de communes rurales.

Par ailleurs, l'Anil précise que la condition d'éligibilité de performance énergétique est supprimée.

Le PTZ concerne les personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale. Le logement doit être neuf mais le PTZ peut parfois financer certains logements anciens. Accessible sous conditions de ressources, le PTZ ne finance qu'une partie de l'opération et doit être complété obligatoirement par d'autres prêts immobiliers et éventuellement des apports personnels.

☞ **Installation de détecteur de fumée**
UDSP 16 Sapeurs pompiers de Charente

La loi rend maintenant obligatoire l'installation de détecteurs de fumées dans tous les lieux d'habitation à compter du 8 mars 2015.

Un Détecteur avertisseur autonome de fumées (DAAF) est un appareil permettant la détection de fumées. L'émission d'une alarme sonore vous alerte si un feu se déclare et vous permet de réagir rapidement.

✓ **Où installer les détecteurs ?**

Quelques règles générales sont à respecter :

– Leur positionnement : en partie supérieure : au plafond ou en partie haute du mur, à au moins 30 centimètres des bords et éloigné des luminaires.

– Leur nombre : tout volume doit être étudié. Dans l'idéal, vos pièces de vie et chacune de vos chambres doivent donc être équipées.

✓ **Que faire lorsque le détecteur sonne ?**

– Vérifiez la présence de fumées d'un incendie

– Si c'est un feu naissant, et que je suis formé : j'éteins sans me mettre en danger.

– Si je ne peux pas éteindre : j'évacue en fermant la porte derrière moi pour éviter la propagation de l'incendie.

– Si les fumées m'empêchent de sortir : je me réfugie dans une pièce en calfeutrante la porte avec un linge humide.

– Je contacte les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 et je me manifeste à la fenêtre.

✓ **Comment bien choisir son détecteur ?** Veillez à ce que tous vos détecteurs possèdent : les inscriptions CE et EN 14-604 et une pile de qualité : privilégiez un appareil à longue durée de vie (idéalement 10 ans).

✓ **Comment faire pour être en sécurité ?** Pour être bien protégé, il faut :

1. Être **bien équipé**, avec, entre autres, des détecteurs de fumée normalisés de qualité et en bon nombre.

2. Avoir les **bons comportements**, en évitant par exemple de laisser une casserole sur le feu sans surveillance ou de laisser des bougies allumées.

3. Avoir les **bons réflexes** lors d'un incendie en évacuant rapidement, ou en se calfeutrante si l'on ne peut pas sortir.